

DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>		
En exercice	15	
Présents	11	Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET , P.PERSICO, F.MALARD, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU
Votants	14	J-F.BONIN ; S.DELAVY ; S.CHEVRY ; F.DERREUMAUX
Absents	4	Date de convocation : 13 octobre 2025
Pouvoirs	3	Secrétaire de séance : S.AMOURIQ S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU

**CHANGEMENT D'HUISSERIES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX –
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCPA**
Délibération N° 29/2025

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour réaliser des travaux de changement d'huisseries des bâtiments communaux.

Il explique à l'assemblée que par délibération N° 2024-006 du 15 février 2024, un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en faveur des communes membres. Le montant alloué pour Tenay est de 120 572 € pour 2024/2026 dans le cadre de la 6^{ème} phase Fonds de Concours Généralistes.

Il propose donc de solliciter l'aide financière de la CCPA au titre du changement d'huisseries des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 33 703.00 € pour les travaux cités ci-dessus et dresse le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel

Commune de : TENAY

Changement d'huisseries des bâtiments communaux

Dépenses (HT)	En €	Recettes / subventions	En €
Installation Volets roulants	44 364.66 €	Etat – Citer le dispositif	0
Changement des portes latérales Salle des fêtes	23 041.68 €	Région - Citer le dispositif	0
		Département - Citer le dispositif	0
		Autres – (énumérer)	0
		CCPA – Fonds de concours généraliste	33 703.00 €
		Autofinancement de la Commune	33 703.34 €
Montant total des dépenses	67 406.34 €	Montant total des recettes	67 406.34 €

- **S'engage** à réaliser les travaux cités ci-dessus.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et prendre des mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,
Gaël ALLAIN